



### **FORMATION**

« L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique » CHÂTEL-CENSOIR, le 02 octobre 2025

Rendez-vous

Mairie

1 place Aristide Briand

89660 CHÂTEL-CENSOIR





En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses communes propriétaires d'une forêt organisent l'affouage ou ont recours à la cession de bois à des particuliers pour permettre à leurs habitants d'accéder à du bois de chauffage.

Mal maîtrisées, ces pratiques peuvent engager la responsabilité des élus et affecter la gestion forestière. En revanche, bien organisées, elles sont pertinentes dans la gestion de la forêt communale et dans la transition écologique. Pour cela, il est essentiel de bien connaître le rôle de tous les intervenants dans la mise en œuvre de l'affouage comme de la cession ainsi que les responsabilités qui incombent aux élus.

# Objectifs pédagogiques

- Identifier la place de l'affouage et de la cession dans la multifonctionnalité des forêts et la transition écologique;
- > Citer les différences essentielles entre l'affouage et la cession ;
- > Associer chaque intervenant dans son rôle pour la mise en œuvre des cessions ;
- > Sécuriser l'organisation de l'affouage pour les affouagistes et les élus.

Prérequis Public Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Peuvent s'inscrire à cette formation : les élus des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté, les agents des communes et de leurs groupements, les membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire et les personnels de l'ONF.

Règlement

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur la page formation du site internet (ici) et sur demande auprès des Communes forestières.

Formateur

**Thomas NUYTEN** 

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

#### Le programme

9h à 12h Accueil des participants et présentation en salle à CHÂTEL-CENSOIR (salle de la Mairie)

Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)

12h à 14h Repas pris en commun dans un restaurant du secteur

14h à 17h Visite apprenante en forêt afin d'illustrer, par des exemples concrets les bonnes pratiques pour

l'organisation de l'affouage en forêt communale.

Prévoir vêtements et chaussures adaptés

17h Clôture de la formation

#### Les moyens pédagogiques



Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

Place de l'affouage et de la cession dans la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et dans la transition écologique;

- Affouage et cession, quelles différences et quelle complémentarité ?
- Cession : rôle et responsabilité des intervenants ;
- Affouage : rôle et responsabilité des intervenants.

Après-midi de mise en pratique par une visite apprenante en forêt.

#### Les intervenants

- > Franck MANSANTI : Président de Communes forestières Yonne ou son représentant
- > Thomas NUYTEN: Formateur de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté (en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > Jérôme MOLLARD : ONF Directeur de l'Agence Bourgogne Ouest ou son représentant
- > Christophe MOUY: ONF Responsable UT Auxerrois-Puisaye-Forterre ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à son terme.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation pourra être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 25/09/2025

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site <u>en cliquant ici</u> ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

### **Tarif** formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

**RECION** Seul le repas fera l'objet d'une participation financière

> 20 € / participant

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.





À nous renvoyer avant le 25/09/2025 aux coordonnées figurant en pied de page. Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas.

## **FORMATION**

« L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique » CHÂTEL-CENSOIR, le 02 octobre 2025

Commune de			
Nom du (de la) participant(e)			
	Maire		
	Adjoint(e)		
		(e)	
Nom du (de la) participant(e)			
	Maire		
	Adjoint(e)		
et / ou email : Mandat Si le (la) participan	t(e) est non élu(e), remplir le	mandat suiv	
mandate M./Mme			
pour participer à cette format			Signature du maire
Participation	> à la partie en salle	□ oui	□ non
. a. c.a.pacion	> au repas 20 € / participant	□ oui	□ non
	> à la visite de terrain	Поші	□non